

**EURASIA GROUPE**  
Société Anonyme au capital de 3.067.590,07 euros  
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison  
92230 GENNEVILLIERS  
391 683 240 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin, que vous vous prononciez sur la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.

En effet, Monsieur Guy Quentin a pris sa retraite et a de ce fait remis sa démission de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

C'est pourquoi nous sommes donc dans l'obligation de soumettre à votre vote la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous proposons la candidature de :

- la société SAFIR AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 9.000 euros, dont le siège est situé 49A, rue Raoul Blanchard – BP 10320 59351 Douai Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 389 301 938 RCS DOUAI.

Vous trouverez ci-après les projets de résolutions qui seront soumis à votre vote.

**Première résolution : (Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire)**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Guy Quentin de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et décide en conséquence de nommer en remplacement

- la société SAFIR AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 9.000 euros, dont le siège est situé 49A, rue Raoul Blanchard – BP 10320 59351 Douai Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 389 301 938 RCS DOUAI.

Pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Guy Quentin soit jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017, à tenir dans l'année 2018.

**Deuxième résolution : (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

